



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

**Direction
Générale de
l'enseignement
et de la recherche**

Le Directeur général

78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Dossier suivi par :
Pascal SARTRE

Tél. : 01 49 55 55 14
Fax : 01 49 55 46 36

Monsieur le Président

ACTA
149 rue de Bercy
75012 Paris

Mél : pascal.sartre@agriculture.gouv.fr

Objet : agrément d'un RMT

Paris, le **04 DEC. 2019**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'appel à propositions de réseaux mixtes technologiques (RMT), lancé le 21 décembre 2018, l'ACTA a présenté avec ses partenaires un projet de RMT « IDEAL (Innovater en diagnostic et contribuer aux analyses des risques en santé des végétaux) ».

Ce projet de RMT, dans son principe, a vivement intéressé le jury d'examen composé de membres du COST de l'ACTA, du CS de l'APCA, du CS des ONVAR et du CS de Coop de France, ainsi que le ministère car il est porteur d'avenir.

Cependant, l'avis ci-joint du jury, qui s'est prononcé sur les aspects techniques du dossier et sa valeur scientifique, ne me permet pas de réserver une suite favorable à votre demande d'agrément. Le périmètre est trop large sans intégrer pour autant certains partenaires clefs et les transferts attendus sont trop modestes.

Je vous invite à vous rapprocher de l'ACTA pour obtenir d'éventuels compléments aux observations formulées par le jury sur votre projet. Vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, le modifier en vue de sa présentation éventuelle à l'appel à propositions ultérieur. Comme proposé par le jury, M. Etienne Pilorgé pourra vous apporter son assistance.

En vous remerciant de votre participation, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.


Philippe VINÇON

Copie : M. le directeur de l'ACTA

P.J.1 : avis du jury

P.J.2 : décision d'agrément

RMT « IDEAL (Innover en diagnostic et contribuer aux analyses des risques en santé des végétaux) »

Avis du jury

Le projet de RMT IDEAL constitue une évolution du précédent RMT VegDiag, qui a contribué à la mise en place de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé végétale et peut être salué à ce titre.

Le domaine de la santé des végétaux est actuellement extrêmement perturbé à la fois du fait du retrait de nombreuses solutions de lutte chimique – ou de l'apparition de résistances chez les organismes cibles - et des nécessaires transitions en cours pour des systèmes de production souvent devenus structurellement dépendants des solutions chimiques. Pour ces transitions, des outils et dispositifs de pilotage sont nécessaires. Dans ce contexte, le renforcement du diagnostic en santé végétale est essentiel. L'épidémiosurveillance est ainsi l'une des thématiques prioritaires mises en avant dans le plan Ecophyto et dans le Programme Prioritaire de Recherche 'Cultiver et Protéger Autrement'.

Le nouveau RMT élargit le sujet, au-delà du diagnostic, à l'analyse des risques et à la prévision des dégâts, via notamment l'utilisation de modèles, et marque une ambition forte sur l'identification des pouvoirs pathogènes et sur les résistances. Il élargit le partenariat aux territoires ultra-marins, qui constituent une porte d'entrée pour de nouveaux ravageurs venus des pays voisins et vise à développer les actions de formation pour le conseil et vers l'enseignement.

Le périmètre envisagé est intéressant mais par nature démesuré. Il est essentiel, pour le RMT, de choisir et préciser des actions ciblées et de communiquer sur ce choix afin de ne pas décevoir les attentes et de rester efficient.

Le RMT est porté principalement par les instituts techniques et la recherche publique (INRA, CIRAD, ANSES), sans changement majeur depuis sa création. Le volet enseignement est représenté par deux établissements de la région d'Angers tournés vers les productions végétales de grande culture, d'arboriculture fruitière et d'horticulture. On peut s'interroger sur l'absence de représentants du réseau des Chambres d'Agriculture, désormais dotées d'un service Innovation Recherche Développement, et par ailleurs acteurs des bulletins de santé du végétal (BSV) et des programmes ECOPHYTO, donc concernés par les questions de diagnostic et d'analyse des risques liés à des ennemis présents, émergents ou ré-émergents. Par ailleurs, on peut s'interroger sur le fait que l'OEPP ne soit jamais cité dans les échanges d'information et partenariats envisagés, et que le concept OneHealth (usages produits phytopharmaceutiques, mycotoxines, ...), bien qu'évoqué, ne soit pas mobilisé parmi les critères qui auraient pu permettre de prioriser et structurer ce qui est proposé dans le projet de RMT.

La diffusion des savoirs scientifiques et appliqués n'est pas à la hauteur de ce qui est attendu d'une façon générale sur les RMT, et plus spécifiquement sur ce sujet où les attentes professionnelles et sociétales sont majeures.

En conclusion, tout en saluant les réalisations actuelles le jury RMT regrette que le projet semble être une simple prolongation de son prédécesseur. Il donne donc un avis défavorable à la labellisation du RMT IDEAL en l'état et encourage les porteurs à redéfinir le cadre et la structure de leur projet et à le redéposer à l'appel à projets qui devrait être lancé d'ici la fin de l'année 2019. Par ailleurs, un membre du jury pourra accompagner les porteurs dans cette réflexion, si ceux-ci le souhaitent.